

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

SAUMUR, 27 JUN

LE COUP DE GRACE

Ainsi donc, la Chambre expirante va expédier le budget en quinze jours, sans examen, par dessous la jambe.
Ah ! si la majorité républicaine devait revenir en octobre, elle ne se presserait pas tant ! N'a-t-elle pas été déjà deux fois acculée aux douzièmes provisoires, à la fin de décembre ? Pourquoi cette hâte aujourd'hui ?
M. Andrieux a dénoncé, du haut de la tribune, les dessous de cette conduite nouvelle qui est une véritable conspiration contre le suffrage universel.
La majorité républicaine, prévoyant sa défaite devant les électeurs, veut d'avance enchaîner les représentants du pays.
Elle veut doter M. Carnot et ses ministres d'un budget qui leur permette de résister à la Chambre qui sortira des élections prochaines.
Eh bien, vraiment, nous ne sommes pas fâchés que, sous l'impulsion du gouvernement, les opportunistes et les radicaux jouent un pareil jeu.
— Nous voulons voter le budget, a hurlé l'affreux Madier de Montjau, parce que le pays le demande !
Ce que le pays demande, c'est que les écuries d'Angias soient nettoyées, et il saura bien faire ce nettoyage indispensable.
Le pays en a, de cette Chambre, par dessus les épaules ; et il est certain que le vote précipité du budget, sans les réformes et les économies tant de fois promises et toujours remplacées par des dépenses plus grosses et des abus plus scandaleux, il est certain que ce vote sera un grief considérable à ajouter aux autres.
D'ailleurs, il n'y a pas de parti plus maladroît qu'un parti qui joue ses dernières cartes.
Et, par cet acte malhonnête et intéressé, la majorité aura donné le coup de grâce à la République.

A LA CHAMBRE

Séance d'hier. — Suite de la discussion du budget des travaux publics. Malgré sa triple défaite de lundi, M. Yves Guyot persiste à s'asseoir au banc des ministres et à afficher, à la tribune, son incomparable nullité.
Aujourd'hui, il a annoncé avec un accent très convaincu qu'il ne déposerait pas de projet relatif au chemin de fer Métropolitain avant la fin de la présente législature. Il se réserve pour la prochaine !!! La Chambre a beaucoup ri de cette naïve outrecuidance.
Le gouvernement promet au pays, pour l'année prochaine, 160 millions de nouvelles voies ferrées. Nous sommes à la veille des élections législatives.
On annoncera un peu partout des chemins de fer. On commencera des études de tous les côtés. On préparera à grand fracas de nombreuses constructions de voies plus ou moins improductives. Puis, au lendemain des scrutins législatifs, on présentera aux bons contribuables la note à payer.

Et voilà comment, dans un intérêt de parti, on ruine le crédit d'un pays, on l'écrase sous le poids des impôts, on compromet son agriculture, son industrie, et l'on prépare la grande banqueroute.

M. DE MACKAU ET LE PRINCE VICTOR

M. le baron de Mackau avait communiqué le Manifeste des Droites au prince Victor Napoléon.
Voici la lettre que le prince Victor Napoléon vient d'écrire au baron de Mackau en réponse à cette communication :
« Bruxelles, 23 juin 1889.
« Mon cher baron,
« Je vous remercie de m'avoir communiqué le Manifeste des Droites.
« Cette protestation énergique de gens de cœur et de patriotes sincères, cette loyale revendication des droits du Pays ne pouvait, comme vous le pensiez, me laisser indifférent.
« Défenseur convaincu de la Souveraineté nationale, dont j'ai puisé le respect dans l'histoire de ma famille, c'est avec une joie patriotique que je vois ce grand principe s'imposer successivement à tous les hommes de bonne volonté, quels que soient leurs opinions, leurs souvenirs et leurs espérances.
« Seul, en effet, le libre exercice du Droit populaire pourra constituer ce parti de la France qui réunira tous les Français dans une même pensée : le relèvement et la grandeur de la Patrie.
« Croyez, mon cher baron, à mes meilleurs sentiments.
« VICTOR NAPOLÉON. »
M. le baron de Mackau a adressé aussitôt la lettre suivante au prince Victor Napoléon :
« Paris, 24 juin 1889.
« Monseigneur,
« Je suis heureux que le manifeste des Droites ait l'approbation de Votre Altesse Impériale.
« L'adhésion éclatante qu'Elle a voulu y donner, en ordonnant la publication de la lettre qu'Elle m'a fait l'honneur de m'écrire, constitue un acte politique dont l'importance n'échappera à personne.
« En affirmant le principe de la Souveraineté nationale, Monseigneur parle un langage qui sera compris de tous, parce qu'il est conforme à la réalité des faits et aux traditions de la France.
« Déjà, dans ses instructions de 1887, Monseigneur le Comte de Paris avait rappelé comment le principe de la volonté nationale se concilie avec les droits de la vieille Monarchie française.
« La sanction que Votre Altesse Impériale donne publiquement à un Manifeste signé par les amis de Monseigneur le Comte de Paris comme par les siens, contribuera à achever la constitution du « grand parti de la France » et fera disparaître les dernières compétitions électorales, qui désormais ne seraient plus que des rivalités de personnes.
« Je prie Votre Altesse Impériale de vou-

loir bien agréer mes plus respectueux hommages.

» BARON DE MACKAU. »

Nous nous dispenserons de tous commentaires, car il nous semble qu'ils seraient superflus. Rapprochons, toutefois, de ces documents, la déclaration de M. Delafosse, un des signataires du Manifeste des Douze, qui dit dans le *Matin* que lui et ses collègues « entreront dans la République pour la *maintenir*. »
Est-ce donc là le bat que poursuivent les royalistes du comité ? Nous croirions être injuste en leur attribuant ce rôle contraire à toutes leurs déclarations antérieures.
Mais alors ?

Le JUGEMENT d'ANGOULÊME

M. Thiers avait dit en un jour de sincérité : « La République finit toujours en France dans le sang ou l'imbécillité ». Avec M. Constans, elle menace de sombrer dans la vidange.
Le jugement d'Angoulême est une leçon donnée à un pouvoir affolé de violence.
C'est pour obtenir, par voie judiciaire, l'acquiescement de M. Laisant, deux cents francs de MM. Déroulède et Laguerre, qu'une ville a été, en quelque sorte, mise en état de siège, que des députés — nous n'avons à nous inquiéter ni de leurs personnes, ni de leurs opinions — ont été arrêtés, sans respect pour l'inviolabilité de leur mandat, et que leurs amis ont dû soutenir l'assaut de toutes les poignes policières.
Quelle dérision ! surtout après des débats où le gouvernement a reçu pour plus de deux cents francs d'engrais en plein visage !
Les républicains sont exaspérés contre la magistrature. Et cependant le président est le frère de M. Brugère, chef de la maison militaire de M. Carnot, les juges ont été passés au crible de l'épuration. Mais que peuvent bien être des magistrats qui entendent les cris de M. Constans et écoutent la défense des prévenus ?
Que signifient ces scrupules ? Est-ce qu'on n'a pas dit en pleine Chambre, devant le garde des sceaux silencieux, qu'en politique, il ne devait pas y avoir de justice ?
On attendait des services du tribunal d'Angoulême et ce naïf — bien près d'être rebelle — semble ne pas avoir compris l'honneur qu'il y aurait pour lui à seconder le zèle de la Haute Cour.
« Il n'y a plus de magistrature », s'écriait en apprenant le résultat du procès d'Angoulême un opportuniste dépité. Mais c'est là une calomnie. Malgré toutes les tentatives de désorganisation judiciaire, il y a encore des juges en France.
Le jugement d'Angoulême l'atteste. Deux cents francs d'amende, mais cela ne met pas à cinq centimes chaque outrage lancé à la figure des ministres par les prévenus plaidant leur cause en accusateurs.

Nous lisons dans le *Figaro* :

« Le gouvernement a décidé qu'il serait interjeté appel à minima du jugement prononcé à Angoulême.

» Bêtise sur bêtise.

» Je croyais le ministère infiniment plus scélérat qu'il ne l'est en réalité : je me figurais qu'on avait tendu un piège aux trois anabaptistes du parti national, qu'ils y étaient tombés et qu'on avait ainsi trouvé le moyen de les réduire au silence. Pas du tout ! non seulement MM. Laguerre, Déroulède et Laisant n'avaient commis aucun délit, mais aucun tribunal ne pouvait décerner les condamnations.

Les pouvoirs forts finissent par avoir des juges à eux ; les pouvoirs faibles trouvent moins facilement des hommes disposés à se compromettre, surtout quand il s'agit d'une iniquité flagrante et quand on prévoit à bref délai la déchéance du pouvoir qui la désire.

» Maintenant, comment le ministère n'a-t-il pas prévu ce qui allait se passer ? Par quels mouchards sinistrement maladroits est-il servi ? Comment lui a-t-on dissimulé la réalité des faits qui se sont passés ? Comment ne l'a-t-on pas prévenu que le tribunal d'Angoulême jugerait en conscience, qu'il verrait les choses comme elles ont été, non comme on voulait les voir ?

» Ce jugement d'Angoulême succédant à celui de la Ligue des Patriotes fortifie encore l'opinion déjà très répandue que la Haute Cour fera buisson creux. La Haute Cour, quand on interroge un de ses membres, répond qu'il n'en est rien ; mais on persiste à s'étonner qu'il lui ait fallu si longtemps pour asseoir ses griefs et l'on en conclut qu'ils sont minces.

» Est-ce la vérité ? Je n'ai pas à me prononcer, n'en sachant absolument rien et me contentant de la conviction que, quoi qu'il arrive de la Haute Cour, de ses révélations et de ses accusations, le régime républicain cessera après les élections d'être pratiqué comme il l'est présentement. Là est l'essentiel, à défaut d'une solution définitive qui nous brouillerait et bouleverserait l'union conservatrice. »

LA PENSION DU GÉNÉRAL BOULANGER

Le ministre des finances a décidé de ne pas payer les derniers termes de la pension militaire du général Boulanger, qui s'élève à 40,500 fr., et son traitement de grand-officier de la Légion d'honneur, qui est de 2.000 fr. Quand le fondé de pouvoirs du général s'est présenté aux guichets du ministère, l'employé préposé au paiement lui a répondu qu'il avait « l'ordre de ne point payer ». En présence de ce refus, le représentant de M. Boulanger a déclaré qu'il allait « faire sommation » au ministre et que, si ce moyen ne suffisait pas, il l'assignerait devant le conseil d'État.

Le gouvernement prétend que c'est « une mesure conservatoire » prise sur la demande des magistrats instructeurs de la Haute Cour.

LA MORT DE M. RICHAUD

On a annoncé l'arrivée du *Calédonien* à bord duquel se trouvait le gouverneur général d'Indo-Chine, M. Richaud, lorsqu'il est mort si à propos pour M. Constans. Les journaux de Marseille donnent sur la mort de M. Richaud des détails évidemment communiqués par le commandant du paquebot. M. Lichaud avait

quitté Saïgon en parfaite santé. Le mal l'a saisi le 30 mai et au bout de sept heures M. Richaud succombait. La note ne dit pas ce qu'on a fait des nombreux documents que M. Richaud rapportait.

NOUVELLES MILITAIRES

LA CLASSE ET LES ENGAGÉS VOLONTAIRES

Les engagés volontaires pendant l'année 1885, avant l'appel à l'activité de la classe 1884, seront renvoyés avec cette classe à l'automne prochain.

Cependant, il est juste de remarquer que cette disposition est une faveur. Le ministre de la guerre a parfaitement le droit de retenir ces engagés au corps pendant cinq ans jour pour jour.

D'un autre côté, les engagés ont également le droit d'achever leurs cinq années de service effectif s'ils le désirent. Ils sont donc libres de ne pas bénéficier du départ par anticipation de leur classe.

LE MARIAGE DES OFFICIERS SUPÉRIEURS

On sait qu'aux termes d'une décision du 26 juin 1888, les officiers, fonctionnaires et employés militaires dont la solde réglementaire est de 5,000 fr. au moins, peuvent être autorisés à contracter mariage sans que leur future ait à justifier d'un apport dotal.

Le ministre vient de décider, par suite, qu'il n'y avait plus lieu d'exiger des intéressés la production d'un extrait de contrat de mariage.

LES MANŒUVRES NAVALES

On mande de Toulon, 25 juin :

« L'amiral Dupetit-Thouars et ses officiers d'ordonnance se sont embarqués sur le *Desaix* pour inaugurer leurs fonctions d'arbitres.

» L'escadre d'évolution et les navires armés pour les grandes manœuvres seront partagés en deux escadres : l'une placée sous le commandement du contre-amiral Alquier, et l'autre sous le commandement de l'amiral O'Neill. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LA COMMISSION DES EXAMENS POUR L'ÉCOLE DE SAUMUR

La commission chargée de faire subir, à l'École de Saumur, l'épreuve aux sous-officiers, élèves sous-lieutenants, est composée, cette année, du lieutenant-colonel de Forsanz, du 3^e chasseurs, et du chef d'escadrons de Kergariou, du 12^e cuirassiers.

M. le général Lemaitre, inspecteur de l'arme de la gendarmerie, était avant-hier à Saumur. Il est reparti le soir même pour Angers.

LES LAÏCISATIONS EN MAINE-ET-LOIRE

On sait que le gouvernement a prescrit une enquête officielle sur le résultat des laïcisations dans un certain nombre de départements. Nous nous demandons comment les fonctionnaires chargés de ce travail s'y prendront pour arranger les chiffres suivants, de façon à être agréables aux ministres.

Voici, par exemple, treize communes dans lesquelles, depuis 1881, les écoles de garçons ont été laïcisées : Parçay, Segré, Melay, La Tourlandry, Chemillé, Gonnord, Saint-Quentin-en-Mauges, Beaupréau, Chanzeaux, Jallais, Maulévrier, Saint-Macaire-en-Mauges, La Tessoulaie. Le nombre total des élèves réunis par ces écoles pendant l'année scolaire qui a précédé la laïcisation, était de 4,188. Le nombre actuel des élèves des écoles publiques laïcisées n'est que de 306. Par contre, les écoles congréganistes libres, créées après la laïcisation des écoles publiques, est de 1,122. D'où il résulte que si le nombre des enfants qui reçoivent actuellement l'instruction primaire a augmenté, c'est à la création des écoles congréganistes libres qu'on le doit, et que, si le budget de l'instruction primaire a augmenté dans des proportions effrayantes, si l'État prend aux contribuables beaucoup plus d'argent, cet argent rend beaucoup moins de services, puisque l'État n'instruit plus que 306 élèves au lieu de 4,188.

Quelles économies ne pourrait-on pas faire dans de pareilles conditions !

Résultat encore plus remarquable pour les écoles de filles. Avant la laïcisation, 847 fillettes recevaient l'instruction primaire dans les écoles publiques de Chigné, Bangé, Distré, Bourg-l'Évêque, Doué-la-Fontaine, Aubigné-Briand, Trémont, le Louroux-Béconnais, Tigné, les Rosiers, Tilliers. La population de ces mêmes écoles primaires est réduite maintenant à 186 enfants, tandis que les écoles libres congréganistes en élèvent 742.

DOMMAGES CAUSÉS PAR LES ORAGES

MM. les propriétaires et cultivateurs de Maine-et-Loire sont invités à faire immédiatement à la mairie de leur commune une déclaration indiquant sommairement : la situation du déclarant, propriétaire ou fermier ; — le lieu du dommage éprouvé ; — l'étendue et la nature des récoltes détruites ; — le montant approximatif des pertes subies.

MM. les maires doivent recevoir ces déclarations sur un registre et les transmettre sans retard à la préfecture.

CERTIFICATS D'ÉTUDES PRIMAIRES

Canton de Saumur (Nord-Ouest)

Aspirants admis, 23 sur 23 présents : Jules Baranger, Fernand Bersonillé, Edouard Chicouane, Désiré Drienne, Marcel Luard, Henri Martin, Henri Choinière, Alexis Jussaume, Louis Baudoin, Auguste Benoit, François Breton, Urbain Cosnard, Marcel Mindet, Louis Mougault, Louis Beugnard, André Dubos, Joseph Blanche, Charles Cané, René Girot, Louis Fontaine, Germain Gauché, Henri Reneux, Auguste Bourdin.

Aspirantes admises, 19 sur 22 présentes : Eugénie Boret, Maria Dupin, Gabrielle Simon, Marie Berthelot, Marie Blanvillain, Georgette Billy, Octavie Hallouin, Marie Pertué, Henriette Rouleau, Marie Beanjon, Pauline Landreau, Joséphine Penneau, Hermance Piau, Charlotte Renouard, Victorine Gendreau, Émilie Goubault, Alice Laigle, Joséphine Lamiche, Maria Marchais.

De l'aveu de tous les journaux conservateurs de province, l'empressement des populations aux processions de la Fête-Dieu a été partout très remarqué ; il prouve combien l'interdiction des processions prononcée par quelques municipalités sectaires est contraire à la volonté nationale.

RECHERCHES DANS L'INTÉRÊT DES FAMILLES

L'intervention de l'autorité est sollicitée à l'effet de rechercher la dame Marie-Constance Pillet, âgée de 44 ans, née à Vernantes (Maine-et-Loire), épouse de Dalibon, capitaine de gendarmerie en retraite à La Flèche.

Cette dame, à la suite d'une contrariété, a disparu du domicile conjugal, le 8 courant, et elle a emmené avec elle sa petite fille Hélène, âgée de 6 ans. Elle était porteur d'une somme de 200 francs. Elle aurait pris le train à destination de Paris, mais elle aurait pu s'arrêter soit à Issy, soit à Ivry. Elle est bien vêtue et n'a aucun papier.

Signalement : Taille moyenne, cheveux et sourcils noirs un peu argentés, front ordinaire un peu bas, yeux noirs et émaciés, un larmoyant ; elle a de l'embonpoint et les épaules larges.

Taille de l'enfant ordinaire, blonde, cheveux bouclés et fins, front bombé, yeux bleus, nez fin légèrement retroussé, teint frais ; vêtue proprement.

TOURS. — *Les noyés de Larçay*. — Les corps des trois jeunes gens qui se sont noyés, dimanche dernier, ont été retrouvés hier : le premier, à quelque distance du lieu de l'accident ; le second, en face du Menneton ; le troisième, à Savonnières.

Vers 7 heures 1/2 du soir, deux corps ont été ramenés à Tours. Ils avaient été placés, recouverts d'une bâche, sur une charrette, que sui-

vaient trois fiacres, contenant des parents et des amis.

Les passants regardaient, émus, le triste cortège, qui produisait partout sur son passage une pénible impression.

POITIERS. — *Rixe entre soldats*. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers minuit 1/2, une dispute a éclaté entre deux soldats qui sortaient du bal Servaten, boulevard Saint-Cyprien.

Tout à coup, le soldat Clara, du 125^e de ligne, tira sa baïonnette et en porta deux coups à son adversaire, Noirot, du 20^e d'artillerie. Noirot, atteint à la cuisse et à la poitrine, tomba à terre et perdit connaissance.

Il a été transporté à l'hôpital.

Clara a été mis à la disposition de la justice militaire.

LA Foudre

Une chose bien connue et qu'il est toujours bon de répéter :

Quand le tonnerre gronde, il faut éviter avec soin de se mettre auprès des objets en saillie. Comme entre deux maux on doit éviter le pire, il vaut mieux se mouiller que chercher un refuge sous les arbres ou au pied d'une meule de foin. A ce propos, beaucoup de personnes ont plus peur du tonnerre que de l'éclair, c'est là un préjugé : quand on a vu l'éclair, on n'a plus rien à redouter du bruit qui l'accompagne, la lumière parcourant 77,200 lieues à la seconde, et le son 377 mètres seulement.

— Il y a quelques jours, à Saint-Hilaire (Charente-Inférieure), un cultivateur âgé de 28 ans, marié depuis peu de temps, a eu la malheureuse pensée de se réfugier sous un arbre, pendant un violent orage, et il a été frappé mortellement par la foudre.

Edison est en train de travailler à un appareil qui permettra de voir à des centaines de lieues. Il compte en avoir encore pour deux ans de travail ; mais le principe est trouvé et, en 1892, Edison aura fini ses travaux.

Les Inondations de la Sarthe

Les vallées de l'Huisne, du Loir et de la Sarthe ont été inondées ces derniers jours.

Dans les rues, à La Ferté-Bernard, ville que le ministre de l'agriculture visitait récemment, il y avait 1^m 50 d'eau. Les habitants, réfugiés au premier étage de leurs maisons, étaient ravitaillés à l'aide d'embarcations. Le général Coiffé, commandant le 4^e corps d'armée, et M. Rombaldi, secrétaire général de la préfecture, étaient en permanence sur les lieux. La ligne du chemin de fer a été coupée sur plusieurs points. Deux ponts de la ville et la chapelle de l'hospice se sont écroulés.

45 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

CHAPITRE XIII. — (Suite).

Lorsque ses insomnies étaient trop cruelles, lorsqu'il était las, las de ses pensées obsessionnelles : l'abandon de sa femme et Rita élevée par une mère affolée de vanité, élevée dans le milieu Van Ritten, il avançait la main, saisissait le verre, buvait d'un seul trait et s'endormait enfin d'un sommeil accablé, dont il sortait, au matin, la tête lourde, presque sans pensées. Que de fois il avait eu la tentation de doubler la dose, et de ne plus connaître cette chose triste : le réveil d'un homme fatigué de la vie. Ce soir-là, surtout, il regardait son verre avec une fixité terrible. On lisait une sorte de demi-folie dans sa pupille dilatée.

— Vivre, murmura-t-il à deux reprises. Vivre ! A quoi bon ?... pour ne faire que ces deux choses : pleurer et souffrir !

Et la tristesse de son attitude, son front pâle, sa tête baissée disaient bien qu'il ne tenait

plus à rien dans ce monde, qu'à peine au milieu de la vie, il en avait déjà le dégoût.

Il avait saisi la fiole contenant le narcotique et il en mêlait à son breuvage.

S'il vidait le flacon dans cette eau limpide, tout serait fini. Le poison mettrait un sommeil de plomb dans son cerveau, puis il se répandrait dans toutes ses veines ; il s'infiltrerait jusqu'à son cœur ; il le glacera, alors viendrait l'engourdissement, l'anéantissement, la mort.

— Oh ! ne plus souffrir, disait David, ne plus souffrir, ne plus songer à cette femme que j'ai tant aimée !

Une sueur froide couvrait son front, dans sa main tremblait la fiole ; et, goutte à goutte, le poison tombait dans le verre. La dose habituelle était plus que doublée. La fiole se vidait entièrement ; puis, quand il ne resta plus une gouttelette du liquide mortel, David eut un pâle sourire.

— Tout à l'heure, dit-il, tout à l'heure je vais vider ma dernière coupe. O mort, nous allons choquer nos verres... toi, ma seule amie.

Il s'approcha de son secrétaire. Puisque le lendemain il serait sans parole ; puisque le

lendemain on le trouverait étendu et glacé, dormant, sur son lit, son dernier sommeil, il voulait écrire, assurer le sort de Rita, demander, avec toute la puissante autorité d'une volonté d'agonisant, que l'enfant fût mise dans un couvent, lorsque viendrait l'époque de sa première communion. Là, dans l'asile béni, de saintes femmes, des religieuses, lui apprendraient à aimer Dieu ; elles feraient germer dans son cœur la foi, l'espérance et la charité.

Ici David s'arrêta ; sa plume cessa de courir.

— Oh ! croire, dit-il, si je pouvais croire... Si je pouvais prier... Mais non... tout est mort en moi...

Ses yeux se voilèrent ; promptement il refoula ses larmes, et continua d'écrire.

« Ma Rita chérie, quand tu seras grande, pense quelquefois à ton père... à ton père calomnié... mais qui n'était ni méchant, ni lâche, ni brutal. Il te l'affirme au moment où il va mourir. Et puis, quelquefois aussi, chante les mélodies qu'il t'a léguées en unique héritage ; ces mélodies, seules choses qui me survivront peut-être, et qui me feront vivre dans le souvenir d'autrui. Alors, ma chérie, que ton cœur batte et que ton œil brille si la foule m'acclame ; et, tout bas, répète : « Celui qui com-

posa ces chants, c'était mon père ! » Peut-être alors regretteras-tu celui qui t'aimait tant et que tu auras si peu connu... Peut-être pleureras-tu de ne pouvoir entourer de tes soins un père qui t'eût adorée... Peut-être, aussi, diras-tu qu'en lâche il a fui la vie. Pardonne-lui, ma pauvre petite, pardonne-lui. S'il n'a pu vivre avec l'espérance d'entrevoir parfois un ange tel que toi, c'est que, vois-tu, on l'avait fait trop souffrir... Adieu, ma chérie ; adieu, mon amour... Je m'en vais, et je te bénis... Adieu ! »

Broze se leva. Il chancelait. Cette lettre l'avait ébranlé. Pourtant le verre, avec son liquide brunâtre, que traversait le rayon de la lampe, lui paraissait toujours tentant. Ce verre contenait l'oubli, le sommeil sans réveil. Il le prit, l'éleva jusqu'à ses lèvres ; et, soudain, il tressaillit.

D'harmonieux accords venaient de frapper son oreille. Là-haut, Frantz Liéber, assis devant l'orgue, jouait avec infiniment d'âme l'*adagio en ut dièse mineur* de Beethoven. Les sons de l'orgue arrivaient au désespéré avec la douceur d'une voix divine, et David écoutait.

Une fois encore, avant de mourir, il entendrait le royal instrument. Cet air si douloureux serait son adieu à la vie.

Dimanche, vers deux heures du matin, les bas quartiers du Mans ont été inondés. L'église de Pontlieue, envahie par les eaux, a été fort endommagée. Les habitations ont été partout évacuées par ordre de l'autorité.

On ne signale encore aucun accident de personne, bien que la crue soit très rapide. En revanche, la plus grande partie des récoltes est détruite. Les cultivateurs de la région sont désolés. Des troupeaux entiers d'animaux, bœufs et moutons, ont été surpris par les eaux et ont disparu.

C'est un désastre sans précédent pour cette région.

LES DÉSASTRES DE LA FERTÉ-BERNARD

La lettre suivante, datée de La Ferté, 22 juin, et adressée à la Sarthe, donne des détails sur un triple sauvetage des plus émouvants :

« Ce matin, vers onze heures, un courrier expédié par M. Tacheau de la Pelloie, propriétaire du moulin de Quincampoix, est venu prévenir M. l'abbé Voisine, le courageux et dévoué sauveteur des jours précédents, que les écuries de Quincampoix étaient en partie écroulées et que le moulin menaçait ruine. Le brave sauveteur court aussitôt à la gendarmerie, donne l'alarme et part aussitôt avec le bateau pour porter secours aux inondés. Le bateau est lancé à l'eau dans la prairie des Courbes. M. l'abbé Voisine le conduit accompagné du médecin-major du régiment d'artillerie qui arrivait à La Ferté, de M. Leroy, adjoint de Cherré, toujours dévoué, et de M. Gasnier qui déjà au Jonchery a fait noblement son devoir.

« Un détachement du régiment partit également vers le moulin, et plusieurs courageux soldats se jetèrent à la nage pour porter secours.

« Le bateau avançait lentement, tantôt traîné sur les parties du pré où l'eau manquait de profondeur, tantôt conduit à la rame et à la perche pour traverser des courants rapides. Le passage le plus périlleux se trouvait à l'entrée de la ferme. La cour entourée par deux cours d'eau très rapides, bordée par des arbres assez rapprochés les uns des autres, était très difficile à aborder avec le bateau. Avec des efforts inouïs et courageux, les sauveteurs arrivèrent enfin dans la cour du moulin. Plusieurs artilleurs qui avaient réussi à franchir la rivière à la nage vinrent donner de l'aide aux navigateurs.

« Enfin le bateau amarré à la porte du moulin recueillit M. et M^{me} Couronne, tous deux transis par le froid, et plus morts qu'en vie, après avoir passé par les plus terribles angoisses. Mais le plus difficile restait à accomplir, il s'agissait de franchir et de remonter le courant le plus rapide, pour arriver en lieu sûr. Après un essai inutile, où le bateau faillit être entraîné par l'eau et brisé sur les arbres voisins, M. l'abbé Voisine qui, dans cette circonstance

comme dans toutes les autres, du reste, fit preuve du plus grand courage, d'un admirable sang-froid, dirigea la barque vers une autre partie de la rivière et réussit enfin, après des efforts nombreux, à traverser le torrent et à gagner la partie inondée de la prairie où M. le maréchal des logis de La Ferté, accompagné de deux gendarmes, les attendait. Les inondés furent débarqués et partirent dans leur famille, à Saint-Martin-des-Monts. Pendant le retour des sauveteurs et de la famille Couronne, les soldats étaient restés de l'autre côté de la rivière, prêts à porter secours en cas de besoin. La troupe, comme toujours, s'est montrée admirable par son courage et son dévouement en cette triste circonstance.

« A la ferme de la Pelloie, les courageux sauveteurs durent changer de vêtements. M. l'abbé Voisine dut revêtir lui-même un costume civil, ses habits étant complètement mouillés jusqu'aux épaules.

« Ce sauvetage des plus périlleux a été accompli dans les meilleures conditions possibles, grâce au dévouement et au courage de M. l'abbé Voisine, qui connaissait parfaitement le terrain et les abords du moulin les moins difficiles. On ne saurait trop le féliciter pour l'énergie qu'il a déployée dans ces tristes circonstances. Trois fois, en peu de jours, il s'est prodigué de toutes parts pour porter secours aux inondés. Aussi, dans la ville de La Ferté, son nom est-il dans toutes les bouches et chacun loue son courage de s'être ainsi exposé pour porter secours aux inondés ; et son nom restera désormais, comme il l'est en ce moment, le synonyme de : Courage et dévouement, comme plusieurs le répétaient à La Ferté. Combien de personnes encore qui disaient que la croix d'honneur serait bien placée sur sa poitrine, et que beaucoup ne l'ont pas gagnée plus noblement et plus vaillamment.

« M. Leroy-Moulin, adjoint de Cherré, s'est vraiment prodigué en toutes circonstances, toujours au milieu du danger ; il a tenu à accompagner M. l'abbé Voisine dans les sauvetages qu'ils ont opérés d'un commun accord. M. Leroy a été admirable de dévouement également, et nous lui adressons les mêmes félicitations qu'au vaillant abbé.

« M. Gasnier a fait preuve également de courage pour porter secours en cette périlleuse circonstance. Ces deux messieurs ont été les aides dévoués de M. l'abbé Voisine.

« Nos remerciements et nos félicitations également à M. le médecin-major, qui a tenu à accompagner ces messieurs dans les périls qu'ils avaient à courir, pour leur donner des soins dont ils pourraient avoir besoin. Honneur donc aux vaillants sauveteurs !

« La crue diminue toujours. A La Ferté, on dit que les pertes de marchandises s'élèveront à plus d'un million. C'est un désastre pour la ville. »

On écrit de La Ferté-Bernard, en date du 23 juin, à la Sarthe :

« L'eau est complètement retirée des rues de la ville de La Ferté ; aussi peut-on voir l'étendue de tous les dégâts qu'elle a causés. Les pertes sont incalculables. Des ouvriers, des commerçants ont perdu leur fortune dans cette inondation. L'eau se retire également des prairies. Déjà on peut voir bon nombre d'objets entraînés par les eaux, et retenus soit par les haies, soit par les arbres, soit par quelque autre obstacle qu'ils ont rencontré.

« Dans l'église de La Ferté, l'eau atteignit presque deux mètres de hauteur.

« Les écoles de filles de La Ferté vont, dit-on, être provisoirement fermées pour cause de salubrité, elles ont été inondées toutes deux.

« M. le secrétaire général de la préfecture, accompagné de M. le sous-préfet de Mamers et des maires des différentes communes, a visité les endroits inondés et distribué les premiers secours en argent. Ces messieurs ont voulu adresser leurs félicitations aux braves gens qui se sont dévoués en cette pénible circonstance.

M. l'abbé Voisine et M. Leroy étaient absents.

« Dans la soirée, M. le capitaine de gendarmerie s'est présenté chez ces courageux sauveteurs. M. l'abbé Voisine étant de nouveau absent, il a adressé ses félicitations à sa famille pour le dévouement sans bornes du courageux sauveteur, l'intrépidité dont il a fait preuve en ces circonstances. De plus, il a dit que le conseil municipal avait décidé à l'unanimité de demander à M. le ministre une récompense honorifique pour les actions courageuses.

« M. Senart, conseiller général du canton, membre de l'Institut, en mission en Angleterre, a fait distribuer des secours aux malheureux inondés.

« La famille Couronne de Quincampoix, la famille Casnot de la Barque sont venues demander à M. l'abbé Voisine de les conduire en bateau à leurs habitations pour donner leurs soins aux bestiaux. Mais le brave sauveteur leur a répondu qu'il voulait bien exposer sa vie pour sauver celle de ses semblables, mais qu'il n'aurait pas la folie de s'exposer dans des endroits aussi périlleux qu'à Quincampoix pour sauver des animaux.

« Ce brave jeune homme reçoit des félicitations de toutes parts. Les soldats de l'artillerie, qui avaient eux-mêmes exposé leur vie pour venir au secours des inondés et avaient été témoins du sauvetage très dangereux de la famille Couronne, serraient la main au brave abbé, dans les rues de La Ferté, le félicitant de son dévouement et de son courage.

« M. le maire de Cherré a eu la gracieuse idée d'écrire une lettre au colonel du régiment pour lui adresser ses remerciements et féliciter ses courageux soldats. Cette lettre a été lue devant tout le régiment rassemblé, et le colonel a répondu d'une manière très aimable à M. le maire.

« Des mesures d'ordre et de salubrité sont prises dans toute la ville pour prévenir tout accident ou toute épidémie à craindre.

« On parle d'une souscription qui va être organisée pour secourir les malheureux que cette inondation a plongés dans la misère. »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Saison thermale de 1889

Pendant la saison thermale, du 15 juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1^o pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule ; 2^o pour la station de Royat, des billets aller et retour réduits de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général par l'itinéraire effectivement suivi.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 3 jours, moyennant paiement d'un supplément

de 10 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité du billet.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand, et vice versa. Billets d'aller et retour réduits de 25 0/0, valables pendant 3 jours.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 26 juin 1889.

Marché aujourd'hui très lourd, mais notre opinion est que c'est là une résultante de situations particulières qui ont plutôt besoin de se liquider que la conséquence des incidents de la politique extérieure.

La rente 3 0/0 a baissé de 84.70 à 84.45 ; le 4 1/2 0/0 a réagi à 104.25.

Toutes les sociétés de crédit ont plus ou moins ressenti le contre-coup de la réaction générale. Le Crédit Foncier se traite en clôture à 1,295.

La Société Générale est à 448.75.

La Banque d'Escompte finit à 540. On traite la Banque des Pays-Bas à 756.65.

La Commission des Chemins de fer a approuvé le 19 juin le projet du gouvernement relatif à la construction des lignes stratégiques de Grasse à Nice, de Draguignan à Digne et de Saint-André à Nice qui sont concédées à la Compagnie des Chemins de fer du Sud de la France. C'est pour l'exécution de ce réseau que la Compagnie émet demain, 27 juin, 20,000 actions nouvelles avec intérêt de 5 0/0 garanti par l'Etat et les Départements.

C'est une erreur grave que d'affirmer que la Société de Dépôts et Comptes courants ouvre ses guichets à l'émission des obligations du Mont-de-Piété d'Angleterre. Elle reçoit simplement les fonds pour compte des émetteurs, mais elle ne prend aucune part à l'émission. Les tentatives pour des affaires similaires en Angleterre ont piteusement échoué par la raison que les lois et les mœurs anglaises sont en opposition formelle avec un pareil monopole. Du reste, les Anglais n'auraient pas apporté l'affaire chez nous si l'institution du Mont-de-Piété à Londres était assimilable aux Monts-de-Piété de France.

Les obligations des Chemins de fer Economiques sont recherchées à 377,50.

INDICE CERTAIN

Quand votre langue est couverte d'un enduit muqueux, blanchâtre ou jaunâtre, quand vous ressentez une chaleur brûlante à l'estomac, ayez aussitôt recours aux *Pilules Gicquel* ; elles dégageront l'estomac et les intestins de la bile et des glaires qui les tapissent. Elles vous éviteront maux de tête, étourdissements, névralgies, migraines. Très efficaces aussi contre les maladies du cœur, du foie, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les *Pilules Gicquel* à 1 fr. 50 la boîte.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS,
Faites avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés 1.50 le litre.

Montpellier, 47 — 1.75 le litre.

Armagnac, 50 — 2 » le litre.

Verre compris.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, guérissons par an dans les hôpitaux. Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

TOUT le Monde PECHEUR

avec le *Pisclitio Malgache*, succès toujours assuré à la pêche au filet, à la ligne, etc. Ce précieux produit, rapporté de Madagascar par le capitaine Charp, attire d'une façon surprenante et leur fait perdre toute défiance, la pêche devient très facile. Essayez-en une boîte à 100 ou deux boîtes avec Manuel de pêche gratis. Entrepôt, 33, rue de Valenciennes, Paris. En Vente chez M^{rs} d'Art, à Pêche, en France et à l'étranger. A Angers, MM. Arbellot, 19, quai National ; Gaudier, 25, r. de la Rue-Fichon, 48, r. Plantagenet. Saumur, Clément, 11, r. Hôtel-de-Ville. Cholet, Coutillau, 19, r. St-Pierre. Montreuil-Bellay, Louet, fabr. d'art. de pêche.

VIENT DE PARAITRE

Le Fascicule n^o 3

DU

FIGARO - SALON

PAR ALBERT WOLFF.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Broze s'était assis sur son divan, et ses yeux s'étaient mouillés. Jamais plainte mélodique ne l'avait tant ému. Il la goûtait avec tout son charme de tristesse, et l'adagio l'emportait là-haut, dans ce salon de l'organiste, où devait se trouver la famille assemblée. Il se les figurait tous : le vieux Frantz, avec ses cheveux blancs, couronnant comme d'une auréole sa vie digne et vaillante... puis Gabrielle, toujours la personnification de la Bonté.

Que ne pouvait-il monter et aller se rafraîchir dans cet atmosphère d'honnêteté et de simplicité ; mais il ne l'osait plus.

Oh ! oui, que ne pouvait-il monter chez ces chrétiens fervents. Là, on lui eût enseigné son devoir. Là, on lui eût dit : Vous êtes coupable, David. Vous offensez Dieu. Avez-vous le droit d'anéantir la vie que le ciel vous a donnée ? Ah ! pauvre David, vous voulez quitter les tristesses d'ici-bas, et vous croyez au sommeil sans rêves ! Erreur ! L'âme ne s'endort jamais, et que va devenir la vôtre, seule en face de Dieu seul ?

Mais David n'osait pas monter. Cependant, comme il pensait à ses vrais amis ! Tout le passé reprenait vie dans sa mémoire. Le chant

de l'orgue semblait l'évoquer, jour par jour. Broze se revoyait arrivant à Paris plein d'ardeur et d'espérance... L'espérance, où était-elle ?... Et l'ardeur ?... Éteinte aussi... Puis, c'était ce mois de Marie à Saint-Sulpice où la jeune fille lui avait paru si sympathique, si charmante. Oh ! pourquoi, pourquoi n'avait-il pas contraint son cœur à s'incliner devant les vertus de Gabrielle ? Pourquoi avait-il voulu connaître la passion et ses orages ? Eh bien ! voilà où mène la passion : au désespoir... Voilà ce qui résulte de cette amère folie, que commet si souvent la jeunesse en donnant son cœur à qui en est indigne. Oui, voilà ce qui en résulte : le dégoût de la vie.

Le chant de l'orgue, qui continuait toujours, lui détendait les nerfs. L'adagio s'était terminé et la coupe était encore intacte. Maintenant il écoutait un de ces airs suaves qui se jouent aux élévations. La musique est vraiment une puissance. Sur les organisations nerveuses ses effets sont infinis.

(A suivre.)

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

MAISON D'HABITATION

A Saumur, rue de Lorraine, 32, Avec Cour, Jardin bien arboré.

Vastes Communs.

Le tout en très bon état.

FACILITÉS POUR LE PAIEMENT.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux, et, pour traiter, à M^e LELIÈVRE, notaire. (379)

A VENDRE

UN PAON & UNE PAONNE

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER DE SUITE

MAISON AVEC MAGASIN

A SAUMUR, RUE DU PUIS-NEUF.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

En totalité ou en partie

UN VASTE JARDIN, parfaitement en état, entouré de murs garnis d'espaliers en plein rapport; en outre, toutes les allées sont bordées de cordons de pommiers; une pompe se trouve dans le jardin, situé avenue de la gare de l'Etat, joignant la propriété de M. Rosset.

S'adresser à M. ROSSET.

A GÉNER
Pour cause de décès
GRAND CAFÉ DE L'UNION
A Saumur, rue de la Comédie.

A LOUER
POUR LA SAINT-JEAN 1890
Grande Maison

Rue de la Petite-Bilange, occupée par M. CHAUSSEPIED.
S'adresser à M. GAGNEUX, à Presles. (329)

PHARMACIE CLOSIER

La PHARMACIE A. CLOSIER est transférée rue Dacier, n° 19, en face la Caisse d'Épargne.

VIN DE QUINQUINA

Phosphaté à la Coca du Pérou
du D^r VIAULD

Le plus efficace et le plus agréable des toniques.

DÉPÔT: A. Pradeau, pharmacien de 1^{re} classe, Pharmacie Centrale, 27, rue de la Tonnelles. (408)

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses

de MM. Wickham Fr^{es}, Drs, Chens, Hernies, ruede la Banque, 16, à Paris

SOULAGEMENT RÉEL et SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V^e LARDEUX, coutelier et bandagiste

Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS - SAUMUR - BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 25	12 50	7 55	11 25	
Chartres	6			9 6	9 33	2 53	9 44	1 33
Château-du-Loir	10 24			12 10	1 52	6 34	12 28	4 49
Noyant-Méon	11 29			12 54	3 6	7 36	1 13	5 51
Linières-Bouton	11 39				3 18	7 47		6 2
Vernantes	11 58				3 33	7 59		6 13
Blou	12 5				3 45	8 11		6 23
Vivv	12 15				3 55	8 20		6 31
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)	12 27			1 29	4 5	8 30	1 48	6 42
(départ)	12 33			1 36	4 16	8 34	1 54	6 53
Nantilly (arrivée)	12 41				4 24	8 41		7
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	12 51				4 36	8 51		7 11
(départ)					4 13	8 30		6 50
Nantilly (départ)		8 31	10 37		4 25	8 43		7 3
Chacé-Varrains		8 37	10 44		4 31	8 49		7 9
Brézé-Saint-Cyr		8 48	10 52		4 39	8 56		7 17
Montreuil-Bellay		9 2	11		2 7	4 59	9 8	2 22
Thouars		9 19	11 24		2 34	5 58	9 38	2 44
Niort			11 57		4 24	7 59		4 33
Saintes			3 58		6 28	11 5		6 14
Bordeaux					9 59	3 36		9 2

BORDEAUX - SAUMUR - PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Expr. matin	Mixte soir	Expr. soir
Bordeaux					8 18		8 20	3
Saintes					7 15	10 20		11 39
Niort					9 32	12 32		2 5
Thouars		6 5	12 14	12 59		1 30	4 15	8 21
Montreuil-Bellay	9 35	6 38				2 3	4 55	9 6
Brézé-Saint-Cyr	9 55	7 18				2 38	5 18	9 41
Chacé-Varrains	10 7	7 27				2 46	5 26	9 49
Nantilly (arrivée)	10 13	7 34				2 51	5 31	9 55
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	10 22	7 45				3 2	5 42	10 3
(départ)		7 25	11 25			2 11	5 20	
Nantilly (départ)		7 38	11 36			2 53	5 33	
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)		7 47	11 44	1 29	3 1	5 41		10 58
(départ)		7 57	11 54	1 37	3 5	5 45		11 5
Vivv		8 10	12 9		3 17	5 57		
Blou		8 19	12 18		3 26	6 6		
Vernantes		8 32	12 33		3 39	6 18		
Linières-Bouton		8 45	12 36		3 51	6 30		
Noyant-Méon		8 59	1	2 12	4 4	6 42		11 42
Château-du-Loir		10 7	2 15	2 53	5 9	7 48		12 24
Chartres		2 50		5 51	9 37	12 4		3 22
Paris		6 25		8	11 35	2 27		5 10

SAUMUR - PORT-BOULET - CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	9 37	4 34	Chinon	7 43	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	Port-Boulet	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 4	12 50	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 36

SAUMUR - BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	12 38	4 31	Bourgueil	7 55	11 50	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	Port-Boulet	8 15	12	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	Saumur	9 4	1 4	4 4

POITIERS - MONTREUIL - DOUÉ - ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 53	12 53		
Moncontour	7 41	10 48	2 27		
Loudun	8 41	1 46	3 1		
Montreuil (ar.)	9 21	3 24	4 38		
(départ)	6 53	9 29	4 25	5	9 30
le Vaudelnay	7 4	9 40	4 46	5 10	9 41
Baugé	7 14	9 50	5 30	5 19	9 52
Doué	7 22	9 57	6 16	5 26	10 1
Martigné	7 43	10 17	7 5	5 40	10 24
Angers	9 12	11 45	9 50	7 10	

ANGERS - DOUÉ - MONTREUIL - POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	5 57
Martigné	6 1	8 26	11 13	7 42	
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37	8 42
Baugé	6 30	9 7	12 16	1 44	8 21
le Vaudelnay	6 37	9 16	12 34	1 4	8 31
Montreuil (ar.)	6 46		12 48	2 1	8 41
(départ)	7 36		1 26	2 15	9 14
Loudun	8 24		4 14	3	10 13
Moncontour	8 55		6 8	3 29	10 48
Poitiers	10 33		10 40	5	12 16

LIGNE D'ORLÈANS

NANTES - ANGERS - SAUMUR - TOURS - PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir
Nantes	11 45			6 10	8 40	12 7	3 40
Angers	2 19	6 30	8 44	11 16	2 57	5 35	9 35
La Ménitrie	2 52	7 10	9 17	11 51	3 42	6 16	10 1
Les Rosiers		7 19	9 17	11 59	3 52	6 25	
Saint-Clément		7 26		12 6	3 59	6 32	
Saint-Martin		7 33		12 12	4 7	6 39	
Saumur (arrivée)	3 22	7 46	9 33	12 23	4 30	6 52	10 24
(départ)	3 27	7 52	9 37	12 27	4 31	7	10 30
Varennes		8 5	9 48	12 38	4 45	7 13	
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	12 49	5 1	7 29	10 50
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 21	5 46	8 8	11 16
Tours (arrivée)	5 5	9 42	11 6	1 59	6 35	8 51	11 48
Paris (arrivée)	10 39		3 6	8	2 35	4 1	5 7

PARIS - TOURS - SAUMUR - ANGERS - NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. Direct mixte matin	Direct mixte soir
Paris	8 45	9 40	11 25	12 45	11 20	9 10	12 20
Tours	1 23	5	7 15	11 30	2 43	5 25	8 47
Langeais	2 13	5 43	8	12 8	3 28	6 8	9 30
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 42	3 49	6 43	10 7
Varennes	6 32	8 51	12 53		6 54	10 19	
Saumur (arrivée)	2 57	6 45	9 4	1 4	4 4	7 6	10 32
(départ)	3 3	6 52	9 12	1 13	4 9	7 12	10 42
Saint-Martin		7 6	9 26	1 25		7 25	
Saint-Clément		7 13	9 33	1 31		7 32	
Les Rosiers		7 21	9 41	1 38	4 25	7 39	
La Ménitrie	3 28	7 32	9 52	1 48	4 32	7 48	11 13
Angers (arrivée)	3 57	8 21	10 41	2 30	4 57	8 32	11 53
Nantes (arrivée)	5 55		1 51	5 38	6 39	12	

SAUMUR - LA FLÈCHE